



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024 à 20 h – Salle du Conseil**

.....

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,
M. VUILLE Bertrand qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël,
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon.

Secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Point préliminaire :

En préambule de l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire proposera aux membres du Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur la validation de la carte pour la saison hivernale 2024-2025 du bar-restaurant « La Covagne ». Les élus n'ayant pas émis d'objection, ce point est ajouté à l'ordre du jour de la présente séance.

1. Alpages : Présentation du diagnostic sur les alpages dans le cadre de l'atelier réalisé par les étudiants du master GAM de l'Université Savoie Mont-Blanc :

Par une convention conclue avec l'Université Savoie Mont-Blanc, approuvée par le Conseil municipal de Morillon par délibération n°2024.67 du 13 juin 2024, la mairie de Morillon a confié à 3 étudiants du Master 2 « Géographie et aménagement de la montagne » un atelier professionnalisant portant sur le sujet de la dynamisation des alpages de la commune de Morillon.

Cet atelier ayant débuté le 23 septembre 2024 et devant s'achever le 21 février 2025, les étudiants ont présenté, en préambule de la séance du Conseil municipal, un premier point d'étape de leur travail. Conjointement à la présentation des étudiants, un moment d'échange s'est tenu avec les élus.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

2. Fonctionnement des assemblées : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 octobre 2024 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Fonctionnement des assemblées : Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

4. Finances : Décision modificative n°3 du budget principal 2024 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Finances : Ouverture des crédits d'investissement pour l'année 2025 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines : Embauche de saisonniers pour la saison hivernale 2024-2025 et la saison estivale 2025 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Ressources humaines : Recrutement d'un vacataire sur un poste de gardien de parking saisonnier:

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Ressources humaines : Instauration d'une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (IFSE) pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, chef de service de police municipale, agents de police municipale et garde champêtre :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Urbanisme : Approbation du premier rapport triennal sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour le territoire de Morillon dans le cadre de l'objectif nationale « Zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Foncier : Acquisition par voie amiable des parcelles cadastrées B n°5332 et 5333, situées au n°51 route de Samoëns à Morillon appartenant à la copropriété GAIDON – Annule et remplace la délibération n°2024.94 du 17 octobre 2024 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Foncier : Attribution de l'appel à manifestation d'intérêt en vue de la cession d'un terrain à bâtir situer lieudit « Les Saix d'en Haut » à SAMOËNS (74340) appartenant à la commune de Morillon :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. **Aménagement** : Approbation de l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics de la station de Morillon 1100 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. **Aménagement** : Approbation du projet de requalification des espaces publics de la station de Morillon 1100 – Les Esserts et lancement de la consultation en vue de conclure les marchés de travaux correspondants :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. **Travaux** : Approbation des avenants pour les trois lots des marchés de travaux pour le projet de réaménagement de la RD 54 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. **Travaux** : Approbation de la convention à conclure avec la CCMG pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements communautaires dans le cadre du réaménagement de la base de loisirs et de la RD 54 à Morillon :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. **Affaires touristiques** : Validation des tarifs pratiqués par la société GMDS pour la gestion des secours sur piste – saison hivernale 2024-2025 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. **Affaires touristiques** : Approbation des tarifs des secours sur piste pour la saison hivernale 2024-2025 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. **Affaires touristiques** : Approbation de la convention à conclure avec l'ESF pour l'installation d'un fil neige au sommet du télésiège du Sairon :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. **Économie locale** : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur la parcelle cadastrée section B n°3076 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Affaires touristiques : Fixation des tarifs du service pour la saison hivernale 2024-2025 et validation de la carte saisonnière pour le bar-restaurant « La Covagne » dans le cadre de la délégation de service public :

En préambule de l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur la validation de la carte pour la saison hivernale 2024-2025 du bar-restaurant « La Covagne ». Les élus n'ayant pas exprimé d'objections à cela, le point est ajouté à l'ordre du jour.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Sports : Approbation de la convention à conclure avec la Société de pêche du Haut-Giffre pour autoriser la pratique de la pêche hivernale dans les eaux du Lac bleu de Morillon :

Constatant que des éléments restent à clarifier sur ce point, M. le Maire propose aux élus de se prononcer sur le retrait de ce point afin d'approfondir ces éléments en vue de soumettre à nouveau ce point au vote du Conseil municipal lors de la prochaine séance. Les élus décident à la majorité de retirer ce point avec 7 voix pour (M. Simon BEERENS-BETTEX pour son compte et pour le compte de M. Gilles SÉRAPHIN dont il a le pouvoir, Mme Lisette CHEVRIER-DELACOSTE, M. Jean-Philippe PINARD, M. Martin GIRAT, Mme Marie DUNOYER et M. Jérémie BOUVET) et 4 voix contre (M. Raphaël CLERENTIN, pour son compte et pour le compte de M. Bertrand VUILLE dont il a le pouvoir, Mme Marie DUNOYER pour le compte de Mme Stéphanie BOSSE dont elle a le pouvoir, et Mme Jocelyne PEREIRA). Prenant acte du positionnement du Conseil municipal, M. le Maire prononce l'ajournement de ce point à une séance ultérieure.

22. Sport : Attribution des primes de résultat pour la saison hivernale 2023-2024 pour les sportifs de haut-niveau dans le cadre du contrat de sponsoring :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. Sport : Contrat de sponsoring de sportifs de haut-niveau pour l'année 2025 – Complément de la délibération n°2024.103 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. Questions diverses :

La séance est levée à 22h22.

Fait à Morillon, le 13 décembre 2024

Le Maire,


M. Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance


M. Martin GIRAT